

APEF Voiron

Votre référent : Mme LHADARI HAJER

Adresse : 9 avenue Dugueyt Jouvin 38500 Voiron

Tél : 04 76 07 86 00

Email : voiron@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée : SAP753880087

Structure agréée : SAP753880087

Structure autorisée : SAP753880087

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 08h00 à 12h30 - 13h30 à 18h00
Vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports

Arrêt de bus COURS SENOZAN

Accès PMR : Oui

Organigramme

POIREAU DJIBOUNE MARIE GERANTE
LHADARI HAJER RESPONSABLE AGENCE
GABERT ANGELIQUE RESPONSABLE DE SECTEUR
MAVITIDI STEPHANIE RESPONSABLE DE SECTEUR
DODDO SYLVIE AMBASSADRICE

Autorités administratives :

DDETS : 1 AVENUE MARIE REYNOARD, 38000 Grenoble, France

ARS : 241 RUE GARIBALDI 69000 LYON

CD : 15 AVENUE DOYEN LOUIS WEIL 38000 GRENOBLE

Zone d'intervention :

Voiron, Apprieu, Beaucroissant, Biliou, La Buisse, Burcin, Charavines, Charnècles, Chirens, Colombe, Coublevie, Fontanil-Cornillon, Le Grand-Lemps, Izeaux, Massieu, Merlas, Miribel-les-Échelles, Moirans, Montaud, Montferrat, Mont-Saint-Martin, La Murette, Noyarey, Oyeu Villages du Lac de Paladru, Réaumont, Renage, Rives, Saint-Aupre, Saint-Blaise-du-Buis, Saint-Cassien, Saint-Étienne-de-Crossey, Saint-Geoire-en-Valdaine, Saint-Jean-de-Moirans, Saint-Joseph-de-Rivière, La Sure en Chartreuse, Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Nicolas-de-Macherin, Saint-Paul-d'Izeaux, Saint-Quentin-sur-Isère, Tullins, Veurey-Voroize, Voreppe, Vourey

Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, France

Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter les **personnes qualifiées**, définies par arrêté départemental, ainsi que le **Service Territorial de l'Autonomie** compétent.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3977 (personnes âgées et handicapées) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

TARIFS APPLICABLES AU 1 janvier 2026

TARIFS ASSISTANCE ET FINANCES

MODE PRESTATAIRE *

VOIRON

		TARIFS HORAIRES		
		HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt
CONSEIL DÉPARTEMENTAL				
 APA. ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France	23,70 €	25,00 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires ayant un reste à charge inférieur ou égale à 8% Il comprend le tarif APA (25 € TTC) + 1€ pris en charge par le département dans le cadre du CPOM, dans la limite des heures du plan APA,			
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires ayant un reste à charge supérieur à 8% et allant jusqu'à 30% , il comprend le tarif APA (25 € TTC) + 2€ par heure prestée dans la limite des heures du plan APA	25,59 €	27,00 €	
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires ayant un reste à charge supérieur à 30% , il comprend le tarif APA (25€ TTC) + 3€ par heure prestée dans la limite des heures du plan APA	26,54 €	28,00 €	
Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE		30,51 €	32,19 €	16,10 €
 PCH. PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (25 € TTC) + 00€ TTC	23,70 €	25,00 €	50% du reste à charge de votre facture
Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE		30,51 €	32,19 €	16,10 €

(*) Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil - Nos tarifs sont majorés de 25% les heures de nuit (21h - 6H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 1,10 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



Indice 06 - 01 /07/2021 - SARL EVADEN AVENIR au capital de 6 000 € - Immatriculée au RCS de ISERE - Siret 753880087 - Siège social : 9 AVENUE DUGUEYT JOUVIN 38500 VOIRON

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise



TARIFS APPLICABLES AU

TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *



APEF

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente			
Bien-être			
Evasion			
Ponctuel			

AIDE A DOMICILE (Séniors ou personnes en situation de handicap)			
Aide + Accompagnements			
Aide + Accompagnements ponctuel			

GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap			
Garde d'enfants + 3 ans			
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)			

BRICOLAGE			
Ponctuel			

JARDINAGE			
Régulier			
Ponctuel			

Autres prestations :

--	--	--	--	--	--

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence. (***) Pour personnes dépendantes.

Frais de gestion administrative mensuels : TTC

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : TTC/ km



au capital de

- Immatriculée au RCS de

- Siret :

Siège social :

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise - V13 112024

DETAIL DES FORMULES

Ménage / Repassage *

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Arroser les plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

DETAIL DES FORMULES

Aide à domicile (1)

(séniors et personnes en situation de handicap)

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE (1)
ENTRETIEN DU LOGEMENT	
Nettoyer les sols et faire les poussières	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)	X
Faire les lits et changer les draps	X
Ranger et organiser les pièces	X
GESTION DU LINGE	
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X
Effectuer des travaux simples de couture	X
GESTION DES REPAS ET COURSES	
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, ...)	X
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X
ENTRETIEN CADRE DE VIE	
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X
Entretenir les plantes de balcons, terrasses et jardinières	X
Vider et sortir les poubelles	X
Maintenir une vigilance au domicile	X
Soins et promenades d'animaux de compagnie *	X
ACTIVITES ET SORTIES	
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc **	X
Aider aux tâches administratives	X

(1) Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.

* Service réservé uniquement aux personnes dépendantes

* Service réservé uniquement aux personnes temporairement dépendantes

DETAIL DES FORMULES

Garde d'enfants ⁽¹⁾

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT - 3 ANS *	GARDE D'ENFANT - 18 ANS HANDICAPES *	GARDE D'ENFANT + 3 ANS **	GARDE D'ENFANT PARTAGEE ***
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS				
Amener et aller chercher à la crèche	X	X		X
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie		X	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires		X	X	X
COURSES / REPAS				
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X	X
Préparer les repas	X	X	X	X
Aider à la prise des repas	X		X	X
SOMMEIL				
Organiser les réveils et les couchers	X		X	X
Organiser les siestes	X		X	X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				
Gérer les changes	X		X	X
Accompagner à la propreté	X		X	X
Accompagner au bain, à la douche	X		X	X
Accompagner dans la petite toilette	X		X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X		X	X
Aider aux devoirs			X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X	X

(1) Garde de 3 enfants maximum par intervention

* Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire, intégrant la garde d'enfant de - 3 ans et les enfants de - 18 ans en situation de handicap

** Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire

*** Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire, comprenant la garde d'enfants de 2 voire 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

DETAIL DES FORMULES

Jardinage

JARDINAGE

La tonte	X
Le désherbage	X
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	X
La plantation de petits végétaux	X
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	X
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	X
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	X
L'application d'engrais et/ou d'amendements	X
L'arrosage manuel des végétaux,	X
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	X
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X

LE POTAGER

La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X
--	---

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).